

Les renseignements requis au formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Une communication de ces renseignements est encadrée par les prescriptions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

**IMPORTANT**

- Ce formulaire doit être utilisé pour le dépôt d'une demande de permis de transport par autobus par **abonnement**. Il s'agit d'un service régulier de transport pour l'exercice d'activités communes à une clientèle visée, vers des endroits indiqués au permis.
- La section « [Documents exigés](#) » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande.

**Espace réservé à l'usage de la CTQ**

Numéro de demande :

Numéro de revenu :

## 1 – Identification

**Entreprise**

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.

**Individu**

Masculin

Féminin

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.

Adresse d'affaires\* (Si vous faites affaire à partir de votre domicile, cette adresse devient votre adresse d'affaires.)

Numéro

Rue

Appartement





Case postale

Route rurale

Succursale

Information supplémentaire




Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

\* La Commission privilégie l'utilisation du courriel pour la transmission des correspondances. En l'absence d'un courriel, les correspondances sont transmises par télécopieur ou par la poste. Vous devez aviser la Commission de tout changement dans les meilleurs délais.

## 2 – Description de la demande

### A – Type de permis

Cocher la case correspondant au type de permis demandé :

Permis régulier – maximum 5 ans

Permis spécial – moins de 1 an

*Permis délivré pour répondre à une situation d'urgence lorsqu'aucun titulaire de permis n'est en mesure d'assurer les services requis. Requiert un document explicatif de la preuve d'urgence.*

Permis – durée inférieure à 60 jours

*Permis délivré pour répondre à une situation particulière. Requiert un document explicatif de la situation particulière.*

Permis temporaire – maximum 45 jours

*Permis délivré pour répondre à une situation d'urgence exceptionnelle et imprévisible. Requiert un document démontrant la preuve d'urgence exceptionnelle et imprévisible.*

### B – Durée du permis

Indiquer la durée du permis demandé (maximum 5 ans) :

Durée du permis

### C – Catégories d'autobus

Cocher les catégories d'autobus pertinentes en vous référant à l'[annexe 1](#) :

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Catégorie 4

Catégorie 5

Catégorie 6

Catégorie 7

### D – Territoire

Identifier les municipalités où le service sera offert :

Énumérer les points de départ :

Énumérer les points de destination :

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section et numéroter les pages s'il y a lieu.



## Documents exigés

Vous devez produire tous les documents exigés. S'il manque des documents, le traitement de votre demande sera retardé et vous vous exposez à ce qu'une décision soit rendue avec l'information partielle disponible au dossier.

**Important** : Indiquer sur les documents le numéro associé afin d'en faciliter le repérage.

### Vous devez joindre tous les documents suivants :

1. Document explicatif et détaillé démontrant que vous possédez des connaissances ou une expérience pertinente à l'exercice compétent de l'activité pour laquelle vous demandez ce permis.
2. Document explicatif et détaillé démontrant que vous possédez des assises financières suffisantes pour assurer l'implantation et la viabilité de votre entreprise.
3. Document démontrant que vous pouvez disposer des ressources humaines et matérielles suffisantes pour administrer et gérer avec efficacité votre entreprise.
4. Document explicatif et détaillé démontrant que les services pour lesquels vous demandez ce permis répondent aux besoins de la clientèle ou de la population du territoire que vous entendez desservir.
5. Document explicatif et détaillé démontrant que les revenus projetés sont suffisants pour assurer la rentabilité des services pour lesquels vous demandez ce permis.
6. Document explicatif et détaillé démontrant que le permis demandé n'est pas susceptible d'entraîner la disparition de tout autre service de transport par autobus ou d'en affecter sensiblement la qualité.
7. Copie du contrat vous liant à l'entreprise ou à l'organisme pour la mise en place du transport par abonnement.
8. Liste des tarifs des services qui seront offerts pour chaque année d'exploitation.

### Vous devez également joindre :

9. Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, la résolution autorisant la présentation de la demande.
10. Pour une demande de permis spécial moins d'un an, un document démontrant la preuve d'urgence.
11. Pour une demande de permis inférieure à 60 jours, un document démontrant la preuve particulière.
12. Pour une demande de permis temporaire maximum 45 jours, un document démontrant la preuve d'urgence exceptionnelle et imprévisible.

### Pour une première demande déposée à la Commission :

#### Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, vous devez joindre :

13. Liste de vos actionnaires, associés ou copropriétaires jusqu'à l'identification des personnes physiques. Cette liste doit contenir les nom et prénom, ainsi que le nombre d'actions pour chaque actionnaire ou le pourcentage des actifs pour chaque associé et copropriétaire.
14. Liste de tous vos véhicules avec copie du plus récent certificat de vérification mécanique en regard de ceux-ci.

#### Si vous êtes une personne physique, vous devez joindre :

15. Copie de votre permis de conduire.
16. Liste de tous vos véhicules avec copie du plus récent certificat de vérification mécanique en regard de ceux-ci.

## Tarif

Afin de déterminer le paiement que vous devez joindre à votre demande, veuillez consulter la liste « [Tarifs – Autobus](#) » (CTQ-343) disponible sur notre site Internet. Les modes de paiement possibles y sont également mentionnés.

## Transmission de la demande

Faites parvenir le formulaire accompagné des documents exigés en utilisant l'une des façons suivantes :

**En ligne :** *C'est une façon simple et rapide qui permet d'effectuer le paiement de façon sécuritaire :*  
Accéder au [www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca), sélectionner « Services en ligne » dans le bandeau et cliquer sur « [Transmission d'une demande](#) ».

**Par la poste :** Joindre le paiement à votre envoi à l'adresse suivante :  
Commission des transports du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V5

## Pour nous joindre

**Site internet :** [www.ctq.gouv.qc.ca](http://www.ctq.gouv.qc.ca)

**Par téléphone :** Région de Montréal : 514 873-6424  
Ailleurs : 1 888 461-2433

## Annexe 1 – Description des catégories d'autobus

Un autobus ou un minibus ne cesse pas d'appartenir à l'une des catégories 1 à 6 pour le motif qu'il est en partie aménagé pour le transport des personnes handicapées pourvu que ces aménagements n'aient pas pour effet de réduire de plus de la moitié la capacité initiale du véhicule.

**Catégorie 1 :** Autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants : compartiment à bagages, porte-bagages intérieur, sièges à dossier inclinable, système de climatisation, cabinet de toilette.

**Catégorie 2 :** Autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours, auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1.

**Catégorie 3 :** Autobus construit pour le transport urbain.

**Catégorie 4 :** Autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants : sièges à dossier inclinable, système de climatisation, cabinet de toilette.

**Catégorie 5 :** Autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle, auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4.

**Catégorie 6 :** Minibus ou autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

**Catégorie 7 :** Minibus ou autobus aménagé pour le transport de personnes handicapées.